

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2017

---

EXTENSION DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG - (N° 4290)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS2

présenté par

M. Hetzel, M. Tian, M. Breton, M. Myard, M. Le Fur, M. de Mazières, M. Lurton, M. Dhuicq,  
M. Straumann, Mme Besse, M. Gosselin, M. Reiss et M. Poisson

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article pose de réels problèmes car il existe une grande différence de nature entre le fait d'entraver les femmes qui ont choisi d'avoir recours à l'IVG et le fait de mettre à la disposition de celles qui la recherchent, une information, quand bien même elle serait partielle, sur Internet. Cet article crée un véritable délit d'opinion.